

NO : R-4135-2020

HYDRO-QUÉBEC, personne morale de droit public légalement constituée en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec* (L.R.Q. c. H-5) ayant son siège social au 75, René Lévesque Ouest, dans la cité et district de Montréal, province de Québec

Demanderesse

**DEMANDE D'ADOPTION DES NORMES DE FIABILITÉ PER-003-2, PER-006-1,
PRC-025-2 ET PRC-027-1**

AFFIRMATION SOLENNELLE

Je, soussigné, **NICOLAS TURCOTTE**, Chef Affaires Réglementaires du Coordonnateur de la fiabilité et mise en conformité, direction – Normes de fiabilité et conformité réglementaire, pour la direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau de la division Hydro-Québec TransÉnergie, au 2, Complexe Desjardins, Tour Est, 13^e étage, en la ville de Montréal, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. La présente demande du Coordonnateur de la fiabilité a été préparée sous ma supervision et mon contrôle ;
2. J'ai une connaissance personnelle des faits relatifs à la demande ainsi qu'à la réglementation applicable au Coordonnateur de la fiabilité allégués dans la présente demande;
3. Tous les faits relatifs à la présente demande et allégués par le Coordonnateur de la fiabilité sont vrais.

Et j'ai signé à Montréal, Québec,
ce 30 octobre 2020

(s) Nicolas Turcotte

Nicolas Turcotte

Déclaré solennellement devant moi par vidéoconférence
à Chambly, Québec, ce 30 octobre 2020

(s) Josée Gagnon

Josée Gagnon #150462
Commissaire à l'assermentation pour le Québec